



NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE

Résumé de la politique de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts

Natixis Asset Management Finance (ci-après « NAM Finance »), filiale du groupe Natixis Investment Managers, est un prestataire de services d'investissements et une banque.

NAM Finance est susceptible d'être confrontée à des situations de conflits d'intérêts pouvant apparaître lors de la fourniture de services d'investissement à un ou plusieurs de ses clients.

Afin d'assurer la protection et la primauté des intérêts des clients et de respecter la réglementation applicable, NAM FINANCE a mis en place une politique et des procédures visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts qui pourraient apparaître dans l'exercice de ses activités autour de trois axes : la prévention, la détection et la gestion des conflits d'intérêts.

Les piliers de sa politique de gestion des conflits d'intérêts sont :

- la primauté des intérêts des clients et le traitement égalitaire des clients,
- l'honnêteté, la loyauté et le professionnalisme,
- le respect de l'intégrité des marchés.

Ce présent document résume la politique de NAM Finance en matière de gestion des conflits d'intérêts qui pourraient survenir dans l'exercice de ses activités. Si un client en fait la demande, un complément d'information sur cette politique sera fourni.

Qu'est qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts est défini comme une situation dans laquelle NAM Finance ou l'un de ses collaborateurs ou l'un de ses prestataires exerce des activités dont la réalisation, si l'organisation mise en place n'est pas appropriée, peut porter atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients de NAM Finance.

A titre d'exemple, il s'agit :

- des conflits impliquant plusieurs clients, par exemple si NAM Finance, offrant ses services à deux clients, favorisait l'un des deux en traitant ses opérations de manière prioritaire ou préférentielle ;
- de ceux impliquant NAM Finance et ses clients, par exemple si la Société proposait un service qui lui serait plus rémunérateur au détriment des intérêts du client ;
- de ceux qui impliquent les collaborateurs de la Société, par exemple si les collaborateurs effectuaient des opérations pour leur propre compte en utilisant des informations confidentielles concernant les clients.

Quelles sont les mesures prises par NAM Finance pour identifier les situations de conflits d'intérêts ?

L'identification et l'anticipation des risques de conflits d'intérêts sont illustrées par l'existence d'une cartographie des risques de conflit d'intérêts, l'intégration dans les processus de création de nouveau produit ou de nouvelle activité et par le souci d'intégrer les contrôles en amont des processus de décision.

Ainsi pour caractériser l'existence d'un conflit d'intérêts, la Société a évalué par exemple dans sa cartographie des conflits d'intérêts toutes les situations dans lesquelles elle ou un de ses collaborateurs :

- est susceptible de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière, aux dépens du client ;

- a un intérêt dans le résultat d'un service fourni au client ou d'une transaction réalisée pour le compte du client, qui est différent de l'intérêt du client dans ce résultat ;
- est incité, pour des raisons financières ou autres, à privilégier les intérêts d'un autre client ou groupe de clients par rapport à ceux du client concerné ;
- reçoit ou recevra d'une personne autre que le client une incitation en relation avec le service fourni au client, sous la forme de services ou avantages monétaires ou non monétaires.

Le dispositif de prévention des conflits d'intérêts comprend également plusieurs dispositions organisationnelles et administratives qui permettent l'identification de conflits d'intérêts :

- des politiques et procédures relatives au code de déontologie et à l'éthique professionnelle, qui comprennent principalement les dispositifs de déclaration des intérêts externes, de déclaration des cadeaux et avantages et d'encadrement des transactions personnelles des collaborateurs, de passations d'ordres, etc ;
- la sensibilisation et la formation des collaborateurs et la mise en place de contrôles de 1er et 2ème niveau ;
- l'existence de barrières à l'information tant pour l'indépendance physique que pour la sécurité et la circulation des informations confidentielles ;
- l'existence d'une politique de rémunération qui définit les modalités de calcul et de versement des rémunérations variables, afin d'éviter tout encouragement à une prise de risque au détriment des clients.

Quelles sont les mesures prises pour traiter les conflits d'intérêts ?

La gestion et la résolution des conflits d'intérêts reposent notamment sur :

- la remontée d'informations des collaborateurs concernés au responsable de la conformité, du contrôle interne et des risques de NAM Finance ;
- les dispositions organisationnelles ou administratives visant à préserver le degré d'indépendance requis des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions ;
- les contrôles de la Direction conformité, contrôle interne et risques de NAM Finance ou du contrôle périodique ;
- la gestion des incidents : l'application de cette procédure permet notamment de préserver la primauté de l'intérêt du client dans la résolution des dysfonctionnements rencontrés ;
- l'adoption de mesures supplémentaires ou de substitution si nécessaire.

Lorsqu'une situation de conflits d'intérêts est détectée, le responsable de la conformité, du contrôle interne et des risques prend, avec la direction générale, les mesures appropriées à la résolution du conflit.

Tout service ou activité de NAMF Finance pour lequel un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients s'est produit ou est susceptible de se produire sera consigné dans le registre qui recense toutes les situations de ce type.

Dans certains cas complexes ou particuliers, les dispositions organisationnelles et administratives prises pourraient être insuffisantes pour garantir avec une certitude raisonnable que le risque de porter atteinte aux intérêts des clients soit évité. Dans ce cas, NAM Finance informerait les Clients de façon claire et appropriée, de la nature et de la source de ces conflits d'intérêts, afin de leur permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Le dispositif mis en place par NAM Finance est régulièrement revu. Les procédures sont actualisées en fonction de l'évolution des modifications réglementaires ou organisationnelles et la cartographie des conflits d'intérêts est revue au minimum annuellement.